

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANIANE
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du **09 juillet 2024**

Date : 09/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le 09 juillet

Numéro : 24/07/04

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Céline SERVA, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL, Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Florence GADET, Vincent DI DIO, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, Maroussia PANOSSIAN, Romain SAUVAIRE.

Absents excusés : Bastien NOËL DU PAYRAT, Antoine ESPINOSA, Nicolas ROUSSARD, Sylviane DESCHAMPS, Yannick LETET, David LOPEZ.

Date de la convocation
05/07/2024

Absents : Gérard QUINTA.

Date d'affichage
05/07/2024

Procurations :

Bastien NOËL DU PAYRAT à Gienowefa LEMPECKI
Nicolas ROUSSARD à Nicole MORERE
Sylviane DESCHAMPS à Françoise MALFAIT D'ARCY
Yannick LETET à Patrick ANDRIEUX
David LOPEZ à Philippe SALASC

Secrétaire(s) : Anne-Dominique ISRAËL

AFFAIRES GENERALES - MARCHE DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE – ATTRIBUTION.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Madame la 1^e adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement de l'espace, aux grands travaux et aux finances expose à l'assemblée :

La commune a lancé le 23 avril 2024, une consultation, dans le cadre de la procédure MAPA ayant pour objet nettoyage et entretien des locaux de l'école maternelle.

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur

Le 19 juin 2024, la commission MAPA s'est réunie pour examiner les réponses à cette consultation, six entreprises ayant déposé une offre dans les délais réglementaires.

Après analyse des offres, l'entreprise GROUPE ARCADE, dont le siège social se situe à 28-30, rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX, mieux-disante a été classée première.

Le montant du marché s'élève à la somme de 89 258,70 € H.T., soit 107 110,44 € T.T.C. pour une durée de trois ans (un an renouvelable 2 fois par reconduction tacite).

Il commencera à courir à compter du 01/09/2024.

été fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentage :

- QUALITE : 60/100
- PRIX DES PRESTATIONS : 40/100

Sur proposition de Madame la 1^e adjointe déléguée à l'aménagement de l'espace, aux grands travaux et aux finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché à procédure adaptée relatif nettoyage et entretien des locaux de l'école maternelle comme suit :
 - Titulaire : l'entreprise ARCADE dont le siège social se situe à 28-30, rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX- **Montant du marché : 89 258,70 € H.T., soit 107 110,44 € T.T.C.** pour une durée de trois ans (un an renouvelable 2 fois par reconduction tacite).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au budget de la commune pour 2024, chapitre 011 article 6042.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC